



**Eléments de contenu de l'Atelier n°2
1^{er} Octobre 2009 – Château-Arnoux (04)**

Mise en place d'un Plan climat énergie et articulation avec l'Agenda 21

Présentation :

Un Plan climat-énergie territorial (PCET) est un projet de développement durable porté par une ou plusieurs collectivités, qui vise à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Mettre en œuvre une telle politique sur un territoire est un défi.

L'objectif de l'atelier est de donner la démarche et les outils pour la mise en place une politique locale énergie à travers l'intervention de personnes ressources et des retours d'expériences.

Présidente :

- Cécile Helle, conseillère régionale

Animateur: Didier Houi, directeur de l'ARPE Midi Pyrénées, Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'environnement

Intervenants :

- Contexte et description d'un plan climat territorial - Julie Laulhere, ingénieur, département Acteurs Publics, ADEME
- Accompagnement des territoires en région – Magali Quillico, Ingénieur, Pôle Développement Durable et territoires, ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Retours d'expérience de la commune d'Echirolles, Guy Rouveyre, Adjoint délégué au développement durable et Marion Athiel, responsable développement durable
- Témoignage en salle de la commune de Valbonne, Ariane Sznaper, responsable développement durable

Interventions

Contexte et description d'un plan climat territorial - Julie Laulhere, ingénieur, département Acteurs Publics, ADEME

I. Les principales caractéristiques d'un Plan Climat

1- Les finalités poursuivies par un PCT:

- L'ATTENUATION : Réduire les émissions de GES : - réduction des consommations d'énergie /- utilisation des ressources renouvelables,...
- L'ADAPTATION : Réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter à l'évolution du climat : acceptation de conditions de vie différentes / gestion des risques,...

2- Les domaines d'action du PCT

Par exemple

- L'énergie des bâtiments
- L'urbanisme, l'aménagement et la construction
- L'agriculture, la gestion des forêts, des espaces verts et de la biodiversité
- Les déchets et l'assainissement
- Les transports et les déplacements
- L'économie locale
- Les modes de production et de consommation

3- Les objectifs chiffrés :

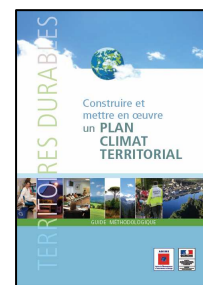
- se situer par rapport aux objectifs nationaux et européens (F4 et 3x20)
- se caler à minima sur les objectifs régionaux
- Définir des objectifs chiffrés propres à la collectivité

Se caler sur les mesures prioritaires du Grenelle : des objectifs chiffrés pour les différents secteurs (bâtiments, transports)

II. L'ADEME, centre de ressources

1. Des outils dédiés :

- **Un guide méthodologique**
- **Un label d'excellence : Cit'ergie**
- **Un outil de diagnostic et de suivi : le Bilan Carbone (V6)**



2. Des outils techniques / thématiques pour passer à l'action

- Les diagnostics énergétiques
- L'AEU

3. Un dispositif de formation pour :

- Les élus et décideurs (oct 2009)
- Les chefs de projet (2010)



I- Rôle de l’ADEME en PACA

- **Mise en œuvre des politiques portées par le Grenelle :**

« Villes et Territoires Durables »

DREAL : généralisation et diffusion des PCT

ADEME : accompagnement des PCT innovants et exemplaires

- **Elaboration du Schéma Régional Climat Air Energie**

ADEME : participe, auprès de la Préfecture de Région et du Conseil Régional à :

- la définition d’objectifs régionaux en matière de maîtrise de l’énergie
- la détermination d’orientations pour prévenir et réduire la pollution atmosphérique
- la détermination par zones géographiques d’objectifs en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération.

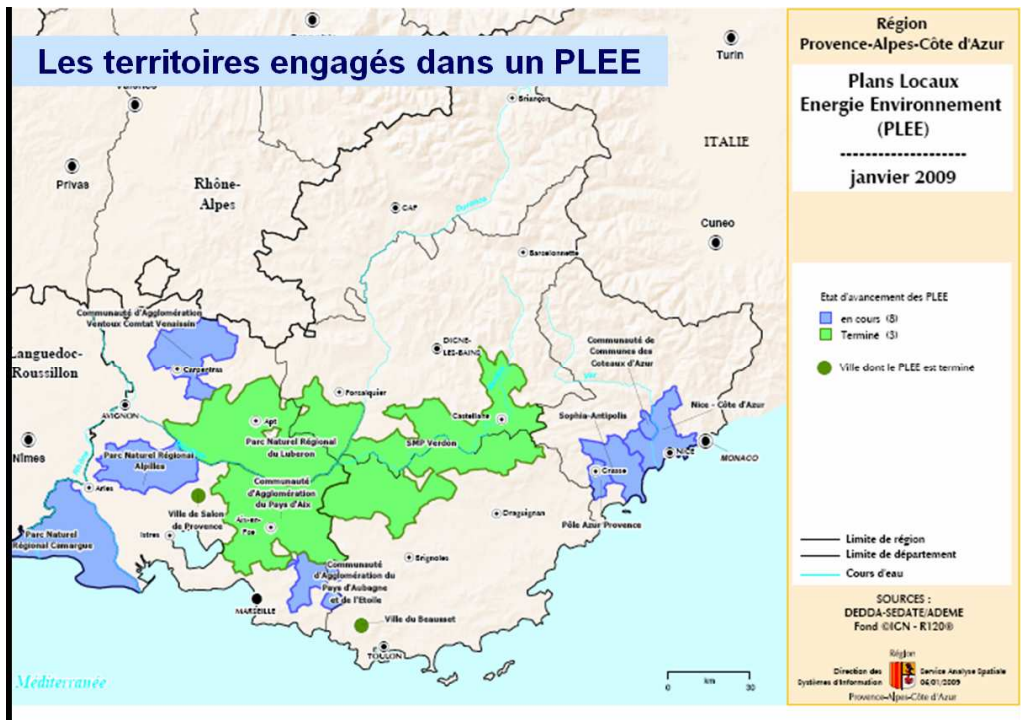
II- Plan Climat et PLEE

Aujourd’hui, peu de PCT en PACA :

- **En cours de démarrage : Communauté Urbaine Nice Côte d’Azur et Conseil Général 06**
- **En projet : COVE, Com Agglo Fréjus St Raphaël, Com Agglo Pays d’Aubagne et de l’Etoile**
- **Envisagés = intention : Ville de Marseille, PNR Verdon, PNR Queyras**

Le Plan Local Energie Environnement, un premier pas vers le PCT.

- Périmètre d’action du PLEE : intercommunalités, communes et leurs domaines de compétences
 - > Le PCT intégrera les acteurs du territoire via notamment la concertation
- Actions thématiques du PLEE : Energie, Déchets, Transports
 - > Le PCT visera à mener des actions dans tous les axes d’interventions de la collectivité
- Un engagement sur 3 ans pour le PLEE : lancer une dynamique, animer un programme d’actions, mieux connaître les enjeux de la collectivité sur ces thèmes, créer des partenariats, impliquer les acteurs...
 - > Le PCT devra être intégré dans le projet global de la collectivité



Aides financières pour la mise en œuvre d'une politique globale

MODALITE D'INTERVENTION

OPERATION	ASSIETTE	TAUX D'AIDE MAX ADEME/REGION
Animation : mise en place d'un chargé de mission (salaire chargé, dépenses de fonctionnement, frais déplacement)	230 000 € sur 3 ans	70 % 60 % 50 %
Renforcement équipe 2 ^{ème} phase (CEP, Econome de flux,...)		CEP : cf. infra Autres postes : voir dispositifs spécifiques
Etudes, diagnostic, évaluation, communication, sensibilisation (sous-traitance)		70 %
Evaluation du programme		70 %
Développement et mise en place d'un programme de communication innovant, répondant à des objectifs ambitieux et impliquant la population (dispositif de concertation innovant,...)		70 %
Participation à des manifestations ponctuelles de sensibilisation / communication auprès du grand public (communication engageante,...)		70 % montant éligible : 5 000 €
CEP : Aide dégressive sur 4 ans	75 000 €/an	60 % 50 % 40 % 30 %
Agence Locale de l'Énergie		Financement des actions

Aides financières pour la maîtrise de demande en énergie

MODALITE D'INTERVENTION

OPERATION	Taux d'aide maximum ADEME/Région	
	Secteur public, associatif, social	Secteur concurrentiel
		PME
Pré diagnostics	70 % (+10 % si action globale sur partie ou ensemble du patrimoine ou action collective)	
Etudes et audits énergétiques, bilan carbone	50 % (+20 % si PLEE, OPAH /OPAHTB, Villes lauréates, PME)	

Aides financières pour la mobilité durable

MODALITE D'INTERVENTION

OPERATIONS	TAUX D'AIDE MAX ADEME/REGION
Etudes	70 % +10 % si PLEE/PCT aide plafonnée à 45 000 €
Mise au point d'outils et méthodes, sensibilisation et communication	80 % Aide plafonnée à 45 000 €

Retours d'expériences : Commune d'Echirolles, Guy Rouveyre, Adjoint délégué au développement durable et Marion Athiel, responsable développement durable

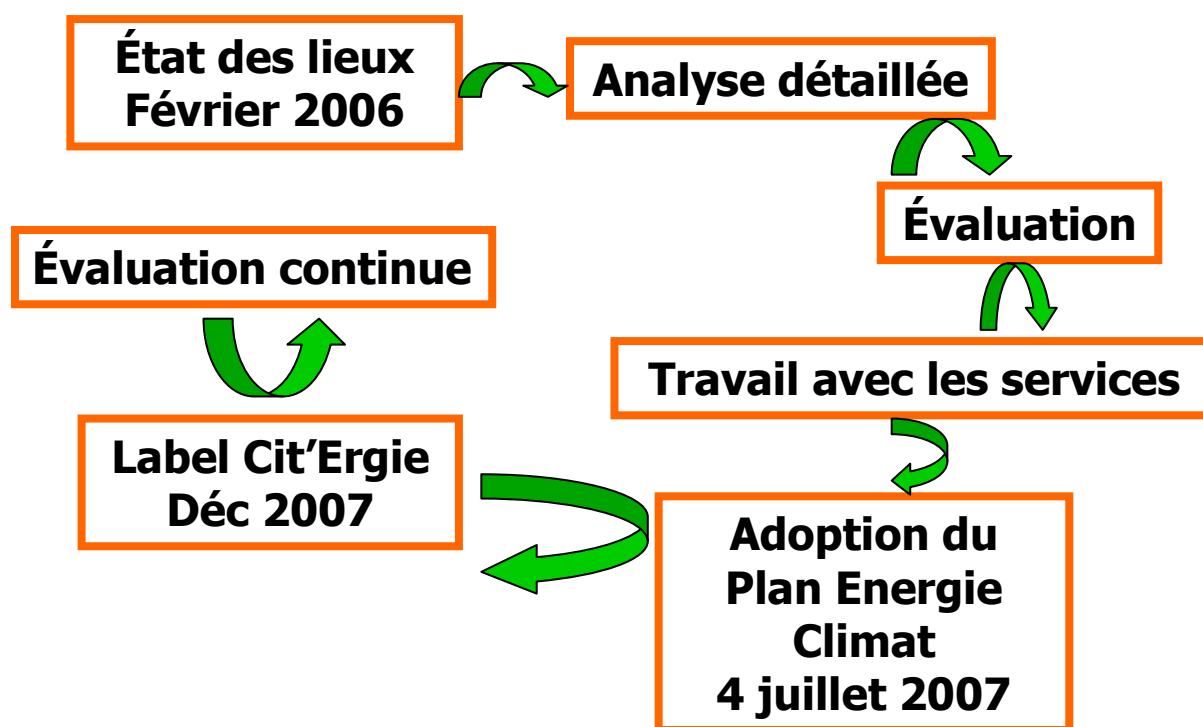
1. Politique de DD à Échirolles

- 2000 : début de la concertation
- 2004 : adoption de l'Agenda 21
 - 12 thèmes
 - 170 actions
 - Volet énergie
- 2005 : projet européen Reve Jura et Plan Climat d'agglomération
- 2006 : début processus Cit'ergie
- 2007 : Adoption du PEC et Certification Cit'Ergie

2. Déroulé de la démarche

Le Plan Energie Climat PEC est le volet « climat » de l'Agenda 21.

Pour lancer son PEC, la ville d'Echirolles s'est appuyé sur son la démarche cit'ergie.



3. Articulation Agenda 21 / PEC

La ville vient de réorganiser le pilotage de ces 2 démarches de la manière suivante. Les objectifs de cette organisation sont :

- Améliorer la visibilité/lisibilité du PEC ;
- Améliorer la visibilité du travail des services;
- Améliorer l'articulation Agenda 21/PEC;
- Assurer un pilotage efficace et une mise en œuvre claire.

